ART. 5 N° 437

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 437

présenté par

Mme Bello, M. Dufrègne, M. Fabien Roussel, M. Peu, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor et M. Wulfranc

-----

## **ARTICLE 5**

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette suppression de la TVA NPR poursuit la même logique que la diminution de l'abattement fiscal prévu à l'article 4 : Faire financer par les Outre-mer eux-mêmes leur développement.

Ce sont encore les contribuables des Outre-mer qui devront participer, pour une bonne part, à l'augmentation du budget de 20 % annoncé par le gouvernement, et se substituer ainsi à l'État dans l'investissement programmé. Bref, les territoires les plus fragiles doivent autofinancer leur développement.